



Au cours de l'année 2021, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a gagné 2 520 habitants au jeu des migrations avec les autres régions françaises. Ce solde migratoire positif résulte de 80 400 installations et 77 880 départs. Si la région fait partie de celles qui gagnent des habitants, elle ne figure pas parmi les plus attractives.

La majorité des échanges se font avec les régions voisines vis-à-vis desquelles la région perd des habitants, et avec l'Île-de-France, principale région de provenance des arrivants en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Var est le département le plus attractif de la région, avec un solde de 4 250 habitants vis-à-vis des autres régions.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le déficit migratoire concerne principalement les jeunes. À l'inverse, la région attire des actifs en emploi, notamment des cadres. Bien que le solde migratoire soit également positif pour les retraités, la région est bien moins attractive que beaucoup d'autres pour cette catégorie de la population.

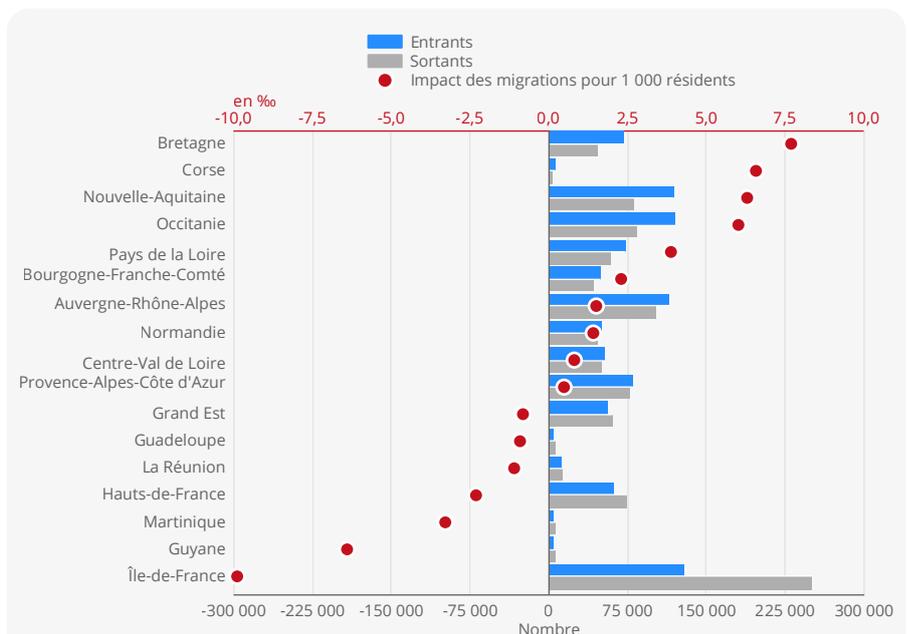
Comparé à la situation six ans plus tôt (en 2015), le solde migratoire de la région dans son ensemble est stable. Toutefois, l'attractivité auprès des cadres a fortement augmenté.

La croissance démographique d'un territoire dépend de deux facteurs : le solde naturel, mesurant la différence entre les naissances et les décès, et le **solde migratoire**, mesurant l'écart entre les arrivées et les départs du territoire. Face à un solde naturel devenu négatif [Cochez, 2025], la croissance de la population en Provence-Alpes-Côte d'Azur est désormais conditionnée à sa capacité à attirer de nouveaux habitants, mais également à retenir ceux y résidant déjà.

Au cours de l'année 2021, la région a accueilli 80 400 nouveaux habitants venus d'une autre région française hors Mayotte ► **figure 1** ► **méthode**. Dans le même temps, 77 880 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont partis vivre dans une autre région française. Le solde migratoire lié aux migrations entre régions est ainsi de +2 520 habitants. L'**impact de ces migrations sur la population** est de +0,5 habitant pour 1 000 résidents. Les échanges avec l'étranger ne sont pas comptabilisés dans ces résultats, seuls les flux entrants pouvant être mesurés précisément ► **encadré 1**.

La région est réputée pour son patrimoine naturel et son climat ensoleillé. Pourtant, elle est relativement peu attractive par rapport aux autres régions françaises. En effet, elle est au dixième rang des régions en termes d'impact des migrations sur la

► 1. Nombre d'entrants et de sortants par région et impact des migrations sur la population



Lecture : Au cours de l'année 2021, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 80 400 entrants venus d'une autre région de France (hors Mayotte) pour 77 880 sortants. L'impact de ces migrations sur la population est de +0,5 habitant pour 1 000 résidents.

Champ : Migrations résidentielles entre régions françaises (hors Mayotte). Sont exclus les enfants de moins d'un an.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

population, derrière celles de la façade atlantique (jusqu'à +7,7 habitants pour 1 000 résidents en Bretagne), mais aussi

derrière ses régions voisines ou des régions comme Bourgogne-Franche-Comté et Normandie.

Le Var, département le plus attractif de la région

Un tiers des personnes arrivant dans la région s'installent dans les Bouches-du-Rhône (28 620 arrivants). Les autres choisissent principalement les départements du Var (19 740 arrivants), des Alpes-Maritimes (15 920) et de Vaucluse (11 020). Elles sont moins nombreuses à s'installer dans les départements les moins peuplés : 2 680 personnes dans les Hautes-Alpes et 2 410 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Une fois prises en compte les personnes quittant la région pour une autre région française, c'est le département du Var qui a le solde migratoire le plus élevé (+4 250 personnes), suivi des Alpes-Maritimes. À l'inverse, les Bouches-du-Rhône perdent des habitants, tout comme le Vaucluse. Dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, les arrivées et les départs sont assez équilibrés. Le Var reste de loin le plus attractif de la région (gain de quatre habitants pour 1 000 résidents). Les flux étudiés ici ne tiennent pas compte des migrations internes à la région. Celles-ci peuvent renforcer, atténuer ou modifier ces dynamiques ► [encadré 2](#).

Une majorité d'échanges avec les régions voisines et l'Île-de-France

Les personnes qui viennent s'installer en Provence-Alpes-Côte d'Azur proviennent majoritairement d'Île-de-France (28 %) ou des régions voisines (19 % d'Auvergne-Rhône-Alpes et 15 % d'Occitanie). Celles qui la quittent pour une autre région française se dirigent majoritairement vers ces trois régions, mais plus fréquemment vers les régions voisines (24 % en Occitanie, 21 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 16 % en Île-de-France). La Nouvelle-Aquitaine attire de son côté près d'un sortant de la région sur dix (9 %). Au jeu des mobilités résidentielles, Provence-Alpes-Côte d'Azur perd de la population au profit de ses deux régions limitrophes et de la Nouvelle-Aquitaine. En 2021, elle perd jusqu'à 6 290 habitants au bénéfice de l'Occitanie. En revanche, elle en gagne par ces échanges avec l'Île-de-France (+10 420) et les Hauts-de-France (+2 400).

Dans les départements du littoral (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes), la majorité des arrivants viennent d'Île-de-France. En Vaucluse et dans les Alpes-de-Haute-Provence, ils sont principalement originaires des régions les plus proches, Occitanie

► Encadré 1 – 20 770 arrivants en provenance de l'étranger soit un nouvel arrivant sur cinq

Les migrations résidentielles de la région vis-à-vis de l'étranger ne sont pas entièrement connues. Seuls les flux entrants peuvent être mesurés avec le recensement de la population. Au cours de l'année 2021, 20 770 personnes en provenance de l'étranger se sont installées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comparables au nombre d'entrants provenant d'Île-de-France, ces arrivées représentent une entrée sur cinq dans la région. Parmi ces personnes, toutes ne sont pas nées à l'étranger. Pour 29 %, il s'agit de personnes nées en France qui y reviennent après l'avoir quittée.

Les personnes arrivant d'un pays étranger sont moins souvent en emploi que les autres arrivants (34 % le sont, contre 47 % en moyenne pour les arrivants des autres régions françaises) et à l'inverse sont un peu plus souvent au chômage (14 %, contre 11 %). Parmi les actifs en emploi, plus d'un tiers sont des cadres (36 %), légèrement plus que parmi les autres arrivants (33 %).

Ces arrivants sont plus souvent des jeunes de moins de 14 ans (16 % contre 13 %), des élèves et étudiants (14 % contre 11 %) ou encore des personnes en inactivité (14 % contre 5 %). Ils sont moins souvent retraités (7 % contre 14 %). Les pays de provenance sont variés : Italie (7 %), puis, dans des proportions similaires (autour de 5 % chacun), Maroc, Algérie, Espagne, Royaume-Uni, Belgique...

et Auvergne-Rhône-Alpes. Dans les Hautes-Alpes, la plupart arrivent d'Auvergne-Rhône-Alpes. Quant aux personnes quittant la région, elles s'installent majoritairement dans les régions limitrophes, à l'exception de celles partant des Alpes-Maritimes, qui privilégient l'Île-de-France comme destination.

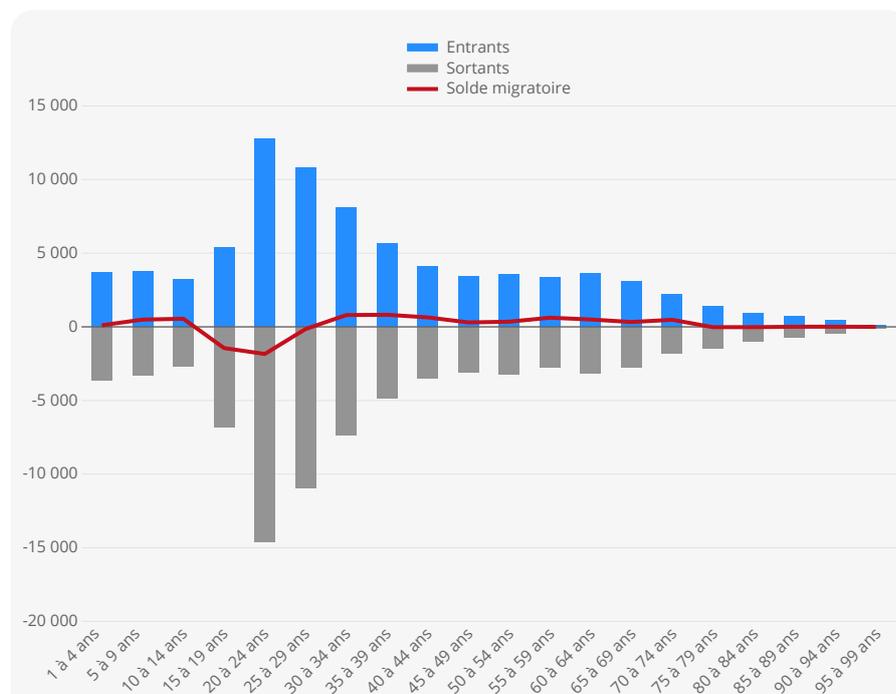
Parmi les arrivants provenant des autres régions françaises, 17 % sont nés dans la région. La part de natifs de la région parmi les arrivants est relativement faible par rapport aux autres régions

(27 % pour le Grand-Est et pour les Hauts-de-France, et davantage encore pour la plupart des départements et régions d'outre-mer).

Les jeunes, plus nombreux à quitter la région qu'à s'y installer

Dans la région, comme en France, les personnes de 15 à 39 ans, et en particulier celles âgées de 20 à 29 ans, sont les plus mobiles, que ce soit pour les arrivées ou pour les départs ► [figure 2](#).

► 2. Nombre d'entrants, de sortants et solde migratoire par âge quinquennal en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : Au cours de l'année 2021, 12 750 personnes de 20 à 24 ans sont venues s'installer dans la région (entrants) mais 14 600 l'ont quitté (sortants), soit un solde migratoire pour cette classe d'âge de -1 840 habitants.

Champ : Migrations résidentielles entre régions françaises (hors Mayotte). Sont exclus les enfants de moins d'un an.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

En 2021, la région affiche notamment un solde de -1 820 élèves et étudiants (y compris stagiaires non rémunérés de 14 ans ou plus) ► **figure 3**. Parmi les régions françaises, celles voisines de Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que l'Île-de-France ont les gains d'élèves et d'étudiants les plus élevés.

Les élèves et étudiants quittant la région se rendent le plus souvent dans les régions voisines (24 % en Occitanie et 23 % en Auvergne-Rhône-Alpes) et en Île-de-France (22 %). Les élèves et étudiants sont la seule catégorie de la population pour laquelle la région enregistre un déficit migratoire vis-à-vis de l'Île-de-France.

Au sein de la région, tous les départements perdent des élèves et étudiants au jeu des migrations entre régions françaises, mais certains moins que d'autres, en lien avec une offre scolaire plus ou moins riche. Les Bouches-du-Rhône en perdent relativement peu (-2 ‰), tout comme le Var (-3 ‰). Les Alpes-Maritimes en perdent davantage (-5 ‰). En revanche, le Vaucluse (-17 ‰), les Alpes-de-Haute-Provence (-17 ‰) et les Hautes-Alpes (-21 ‰) sont fortement déficitaires du fait d'une offre de formation supérieure plus limitée. Toutefois, en tenant compte des échanges internes à la région, le solde des Bouches-du-Rhône devient positif sur cette population d'élèves et étudiants (+4 ‰).

Un solde positif pour les actifs en emploi, notamment les cadres

La région est surtout attractive auprès des actifs en emploi. C'est la catégorie pour laquelle le nombre d'entrants provenant des autres régions françaises est le plus élevé (37 500), de même que le solde migratoire (+3 170 actifs en emploi, soit un gain de près de deux actifs en emploi pour 1 000 actifs en emploi résidents). Le gain concerne plus particulièrement les actifs en emploi de 30 à 59 ans. À l'inverse, la région est déficitaire pour les jeunes actifs en emploi.

Parmi les actifs en emploi, la région gagne essentiellement des cadres et professions intellectuelles supérieures : +2 590 cadres en emploi, soit sept cadres en emploi résidents. Le solde migratoire est également positif pour les professions intermédiaires et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ainsi que pour les employés. Il est négatif pour les ouvriers.

Si la région gagne des actifs exerçant une activité professionnelle, ce n'est pas le cas pour les chômeurs, qui sont plus nombreux à la quitter qu'à venir s'y installer (solde migratoire de

► 3. Nombre d'entrants, de sortants, solde et impact migratoires par catégorie de population en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Catégorie de population	Nombre d'entrants	Nombre de sortants	Solde migratoire	Impact des migrations (pour 1 000 résidents)
Enfants de 1 à 14 ans	10 110	9 030	1 080	1,5
Élèves et étudiants*	8 580	10 400	-1 820	-5,0
Actifs	46 600	43 970	2 630	1,1
<i>Ayant un emploi</i>	37 500	34 330	3 170	1,5
<i>Chômeurs</i>	9 100	9 640	-540	-2,1
Retraités**	10 880	9 940	940	0,7
Autres inactifs	4 230	4 530	-300	-0,8
Ensemble	80 400	77 880	2 520	0,5

* ou stagiaires non rémunérés de 14 ans ou plus.

** y compris préretraités.

Note : En raison des arrondis, le total peut légèrement différer de la somme des sous-catégories qui le composent.

Lecture : Au cours de l'année 2021, 8 580 élèves et étudiants sont venus s'installer dans la région (entrants) mais 10 400 l'ont quittée (sortants), soit un solde migratoire pour cette classe d'âge de -1 820 habitants. L'impact de ces migrations est de -5 habitants pour 1 000 élèves et étudiants résidents.

Champ : Migrations résidentielles entre régions françaises (hors Mayotte). Sont exclus les enfants de moins d'un an.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

-540 chômeurs, soit deux chômeurs en moins pour 1 000 chômeurs résidents). Ce déficit de chômeurs est peu fréquent dans les autres régions, même s'il est élevé dans des régions comme l'Île-de-France et les Hauts-de-France.

Tous les départements gagnent des actifs en emploi au jeu des migrations entre régions, mais le Var est celui qui apparaît le plus attractif (+1 420, soit un gain de trois actifs en emplois pour 1 000 actifs en emploi résidents). En revanche, en prenant en compte les migrations entre départements au sein de la région, les Bouches-du-Rhône apparaissent fortement déficitaires en actifs en emploi (-3 ‰). C'est également le cas pour les Alpes-Maritimes, mais dans une moindre mesure (-1 ‰).

Une région peu attractive pour les retraités

Au cours de l'année 2021, 10 880 retraités ou préretraités sont venus s'installer dans la région. C'est la quatrième région pour laquelle le nombre de retraités arrivants est le plus élevé, après la Nouvelle-Aquitaine (+19 150), l'Occitanie (+18 330) et la Bretagne (+11 910). Mais les retraités sont également nombreux à quitter la région. Ainsi, le solde migratoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de seulement +940 retraités, inférieur à celui des régions de la façade atlantique, mais aussi de l'Occitanie, de la Normandie et de la Bourgogne-Franche-Comté. L'impact de ces migrations est de moins d'un retraité supplémentaire pour 1 000 retraités résidents (contre +9 ‰ en Corse ou +8 ‰ en Bretagne).

La région apparaît attractive pour les retraités des régions Île-de-France, Hauts-de-France, Grand-Est mais aussi pour ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes, contrairement à ce qui est observé sur l'ensemble de la population. Elle est en

revanche déficitaire vis-à-vis des régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Corse et Bretagne.

Parmi les retraités arrivant d'une autre région française, 38 % se rendent dans le Var. Ce département affiche le solde migratoire le plus élevé de la région (+1 330 retraités), soit quatre retraités supplémentaires pour 1 000 retraités résidents. Les Hautes-Alpes sont également attractives avec un impact de ces migrations de +5 ‰. Le Vaucluse présente aussi un gain de retraités (+2 ‰). Dans les Bouches-du-Rhône (-2 ‰), ils sont nombreux à arriver, mais ils sont davantage à partir. Dans les Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence, les mobilités des retraités avec le reste du territoire national s'équilibrent. Les migrations de retraités internes à la région vont globalement dans le même sens que celles observées avec les autres régions.

Un solde migratoire stable par rapport à 2015

Six ans plus tôt, au cours de l'année 2015, le solde migratoire de la région était de +2 630 personnes soit un impact sur la population de +0,5 personne pour 1 000 résidents, équivalent à celui de 2021. Pour autant, la situation des départements vis-à-vis des autres régions a évolué. Le Var a renforcé son attractivité et les Alpes-Maritimes sont passées d'un solde négatif à un solde positif. Les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence ont perdu en attractivité. Le Vaucluse est passé d'un solde positif en 2015 à un solde négatif. Enfin, dans les Bouches-du-Rhône, l'impact des migrations s'est détérioré (-1 ‰ en 2021, contre une stabilité six ans plus tôt).

En 2015, les principales régions d'échanges étaient les mêmes. Toutefois, l'attractivité s'est particulièrement renforcée vis-à-vis de l'Île-de-France, et détériorée vis-à-vis de l'Occitanie.

Par rapport à 2015, l'attractivité de la région s'amenuise encore pour les retraités. En revanche, elle progresse pour les actifs en emploi, et en particulier pour les cadres (triplement de l'impact des migrations). Si elle perdait déjà des élèves et étudiants en 2015, le solde migratoire s'est détérioré pour cette sous-population. ●

Alexandra Ferret, Olivier Sanzeri (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Méthode

Les migrations résidentielles sont appréhendées à travers les réponses à la question « Où habitez-vous il y a un an ? ». Pour les personnes recensées l'année N, la date de référence pour déterminer leur résidence antérieure est le 1^{er} janvier N-1. Ne sont concernées que les personnes nées avant cette date. Les enfants de moins d'un an sont donc exclus.

Seules les migrations à l'intérieur du territoire national (hors Mayotte) sont comptabilisées. Hormis dans l'encadré 1, les migrations avec l'étranger ne sont pas prises en compte, puisque ne sont connues que les entrées sur le territoire (lieu de résidence au moment du recensement) et non les sorties vers l'étranger.

Les caractéristiques socio-démographiques des individus sont connues au moment du recensement de la population. On ignore ce qu'elles pouvaient être avant la migration. Ainsi, par exemple, la migration des personnes actives en emploi correspond aux personnes actives en emploi à l'issue de leur migration. Cela ne présume pas de leur situation au moment du départ.

► Source

Les informations sont issues des exploitations complémentaires des **recensements de la population** 2016 et 2022.

► Définitions

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre d'arrivées dans la région et le nombre de sorties de la région. S'il est positif, cela indique une hausse de la population due aux migrations résidentielles.

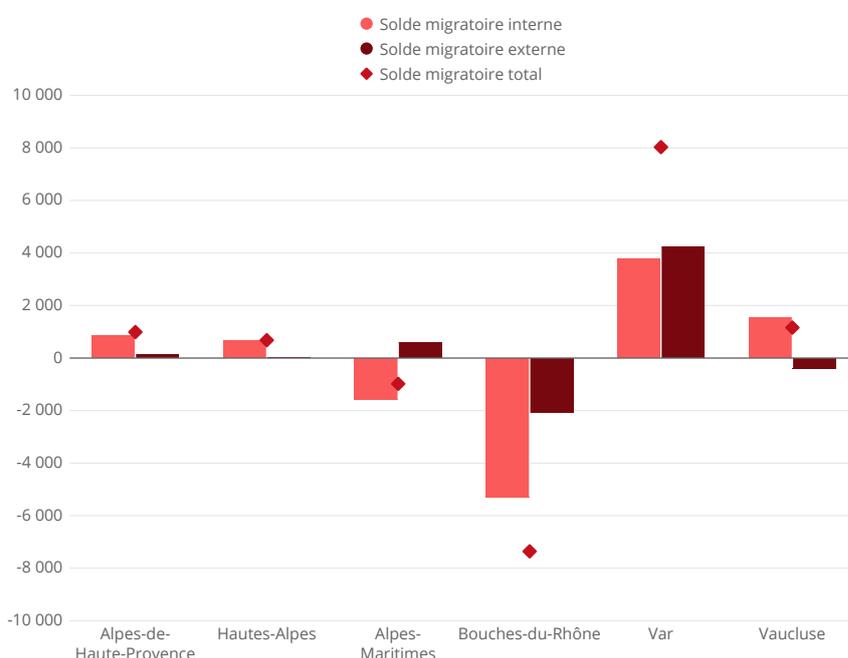
L'**impact des migrations sur la population**, exprimé en pour mille (‰), est le solde entre arrivées et sorties du territoire pour 1 000 personnes présentes avant les mobilités résidentielles.

► Encadré 2 – Des migrations résidentielles au sein même de la région en défaveur des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes

Au cours de l'année 2021, 466 530 personnes résidant en France (hors Mayotte), y compris en Provence-Alpes-Côte d'Azur, se sont installées dans une nouvelle résidence principale dans la région. Les 80 400 personnes arrivant d'une autre région française représentent 17 % de ces déménagements. Les 83 % restants correspondent aux personnes qui résidaient déjà dans la région l'année précédente : 44 % ont déménagé au sein de la même commune, 31 % ont changé de commune mais sont restées dans le même département et 8 % ont changé de département dans la région (soit 37 260 personnes).

En observant les migrations résidentielles au niveau des départements, qu'elles soient internes à la région ou externes, le Var a gagné 8 020 habitants au cours de l'année 2021, dont plus de la moitié s'explique par les échanges avec les autres régions françaises ► **figure**. Le Vaucluse, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes ont également un solde positif d'habitants (respectivement +1 160, +990 et +670). Dans ces départements, le gain s'explique principalement par les migrations internes à la région. En Vaucluse par exemple, les migrations entre régions font perdre 380 habitants au département, mais les migrations internes à la région lui font gagner 1 550 habitants. À l'inverse, les Bouches-du-Rhône ont perdu 7 360 habitants, en lien avec un solde migratoire négatif à la fois avec les autres régions et au sein de la région (-5 280). Les Alpes-Maritimes ont également perdu des habitants au total (-980), du fait d'un solde migratoire négatif avec les autres départements de la région.

► Soldes migratoires internes et externes à la région et solde total par département en 2021



Note : Le solde migratoire interne correspond aux migrations entre les départements de la région, alors que le solde migratoire externe correspond aux migrations avec les autres régions françaises (hors Mayotte). Le solde migratoire total prend en compte l'ensemble des entrées et sorties des départements.

Lecture : Au cours de l'année 2021, les Alpes-de-Haute-Provence ont gagné 860 habitants grâce aux migrations internes à la région, et 130 du fait des migrations avec les autres régions françaises, soit un solde migratoire total de 990 habitants.

Champ : Migrations résidentielles entre les départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec les autres régions françaises (hors Mayotte). Sont exclus les enfants de moins d'un an.

Source : Insee, recensement de la population 2022, exploitation complémentaire.

► Pour en savoir plus

- **Khamallah A., Lenzi E., Morin T.**, « Moins de déménagements en dix ans, mais l'Ouest et le périurbain toujours attractifs », Insee Première n° 2073, septembre 2025.
- **Cochez N.**, « Une natalité qui décline, une population qui vieillit », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 111, avril 2025.
- **Michaïlesco F., Sanzeri O.**, « Migrations résidentielles post-Covid : l'attractivité du périurbain légèrement renforcée », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 93, juin 2023.
- **Mora V., Novella S.**, « Migrations résidentielles FAdes 25-34 ans - Un échange équilibré de jeunes diplômés », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 77, octobre 2019.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpent
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédacteur en chef :
Nicolas Cochez

Attaché de presse :
Julien Mélé
Tél. : 06 61 35 63 73

Maquette :
Luminess SAS

✉ @InseePaca
www.insee.fr

ISSN : 2274-8199
ISSN en ligne : 2417-1395
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur



Insee